

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 39 04

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY**

**OBJET : Budget primitif 2020 : délégation de la politique de la ville.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En application :

- de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, qui a refondu la géographie prioritaire, le Département étant signataire des huit contrats de ville 2015-2020, métropolitain ou intercommunaux, intégrant dix-sept communes,
- de la signature des protocoles d'engagement renforcés et réciproques des contrats de ville, visant à leur prorogation jusqu'au 31 décembre 2022,
- du cadre départemental d'intervention en politique de la ville qui, par la délibération n°162 du 17 juillet 2015, a fixé des priorités d'intervention intéressant, dans les quartiers prioritaires (QPV) et de veille active (QVA) de la politique de la ville, les actions développées en faveur :
  - des jeunes en vue de favoriser leur accès à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs,
  - de l'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté,
  - de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en concertation étroite avec les habitants,

il est proposé pour 2020 de confirmer :

- le soutien apporté en fonctionnement aux associations, aux structures et aux actions, à travers les crédits inscrits au titre de l'aide départementale aux contrats de ville (ADCV) et l'aide départementale en fonctionnement de la politique de la ville (ADFPV),
- le soutien apporté en investissement aux projets associatifs, communaux, ou portés par des organismes HLM, nécessaires à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants, à travers les crédits inscrits au titre de l'aide départementale en investissement en politique de la ville (ADIPV).

En outre, le Département qui était partenaire de 18 projets de rénovation urbaine (PRU) en cours d'achèvement, est signataire de 6 protocoles de préfiguration des nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU) intéressant les communes d'Aix-en-Provence/Vitrolles, Arles-Tarascon, Marseille, Martigues/Port-de-Bouc, Miramas et Salon-de-Provence.

Le 13 décembre 2019, il a acté la signature de la première convention NPNRU pour "La Maille I/Le Mercure" à Miramas.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé d'approuver pour 2020 la reconduite des orientations fixées par notre cadre départemental d'intervention en politique de la ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL